



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention sur les armes inhumaines

Question écrite n° 6843

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'adhésion de tous les pays au traité de lutte contre les mines anti-personnel. Après le dernier conseil de l'Europe en octobre, le Président de la République, Jacques Chirac, a invité les 40 chefs d'Etat présents à signer le traité de non-prolifération des mines anti-personnel. Les mines anti-personnel tuent ou mutilent plus de 26 000 personnes chaque année. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement afin d'inviter le maximum de pays à signer ce traité et à interdire définitivement la production des mines anti-personnel.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention sur la question de l'universalisation du traité d'Ottawa et celle du rôle de la France à cet égard. La France a signé, le 3 décembre à Ottawa, la convention sur l'interdiction de la fabrication, de l'emploi, du stockage et du transfert des mines antipersonnel. Le Gouvernement français déposera, au début de 1998, un projet de loi de ratification de la convention d'Ottawa afin que son examen commence aussitôt que possible. Le Gouvernement français demeure, parallèlement, attaché à l'ouverture de négociations sur la question des mines antipersonnel à la conférence du désarmement afin de rallier aux principaux objectifs de cette convention les grands pays producteurs et consommateurs de mines antipersonnel (Inde, Chine, Russie et Etats-Unis) qui ne sont pas disposés, à ce stade, à signer la convention d'Ottawa. Ces Etats ont manifesté une certaine ouverture à l'égard d'un premier accord sur l'interdiction des transferts. Un tel accord permettrait d'assécher les marchés d'approvisionnement des acteurs étatiques ou non institutionnels qui font encore usage des mines antipersonnel. Le gouvernement français entend promouvoir l'ouverture d'une pareille négociation à l'occasion de la prochaine session de la conférence du désarmement, en janvier 1998.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6843

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4118

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 413